

PLAN DES INVESTISSEMENTS
ET DES DÉPENSES
EN **RESSOURCES INFORMATIONNELLES**
2020-2021

Note aux lecteurs

Les données financières mentionnées au présent rapport sont celles connues au 31 mars 2020. Ainsi, elles ne tiennent pas compte des ajustements apportés ultérieurement pour le secteur des ressources informationnelles au Plan québécois des infrastructures 2020-2030.



LE PLAN DES INVESTISSEMENTS ET DES DÉPENSES EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES 2020-2021 EN UN COUP D'ŒIL

307

organismes publics



INVENTAIRE ET ÉTAT DES ACTIFS

Au 31 décembre 2019, on dénombre **4 197** systèmes :

31 % SONT DES SYSTÈMES DE MISSION

41 % SONT DES SYSTÈMES DE SOUTIEN

28 % SONT DES SERVICES D'INFRASTRUCTURE

Indice de santé
des projets en RI

3,4 /5

PROJETS MAJEURS

CONSOLIDATION DES CENTRES DE TRAITEMENT INFORMATIQUE

Regrouper les centres de traitement informatique et optimiser le traitement et le stockage des données détenues par les ministères et les organismes.

- Meilleure sécurité de l'information
- Diminution des risques d'interruption
- Accélération de la transformation numérique

SERVICE QUÉBÉCOIS D'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Créer une solution moderne d'authentification des citoyens et des entreprises afin qu'ils accèdent facilement aux services gouvernementaux en ligne.

- Identité numérique fiable pour le citoyen
- Réduction des risques de fraude
- Accessibilité accrue aux services en ligne



7,4 G\$

Plan québécois des infrastructures 2020-2030
Volet ressources informationnelles

TABLE DES MATIÈRES

LE PLAN DES INVESTISSEMENTS ET DES DÉPENSES EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES 2020-2021 EN UN COUP D'ŒIL	ii
TABLE DES MATIÈRES.....	iii
LE CYCLE DE PLANIFICATION	1
IDENTIFICATION DES PROJETS ET DES INITIATIVES	2
PROJETS D'INTÉRÊT GOUVERNEMENTAL	2
PROJETS PRIORISÉS PAR LES ORGANISMES EN APPUI À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE.....	3
TABLEAU DE BORD SUR L'ÉTAT DE SANTÉ DES PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.....	4
L'ÉTAT DES ACTIFS.....	6
L'ALLOCATION DES RESSOURCES	8
PROGRAMMATION DES DÉPENSES ET DES INVESTISSEMENTS.....	8
LES INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS AU PQI-RI	9
LES DÉPENSES RÉELLES EN 2019-2020	9
LES DÉPENSES PROGRAMMÉES EN 2020-2021.....	10
LES EFFECTIFS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES.....	11
ANNEXE 1 – MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES ACTIFS	13
ANNEXE 2 – AMBITIONS DE DE LA STRATÉGIE DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE GOUVERNEMENTALE 2019-2023	15



LE CYCLE DE PLANIFICATION

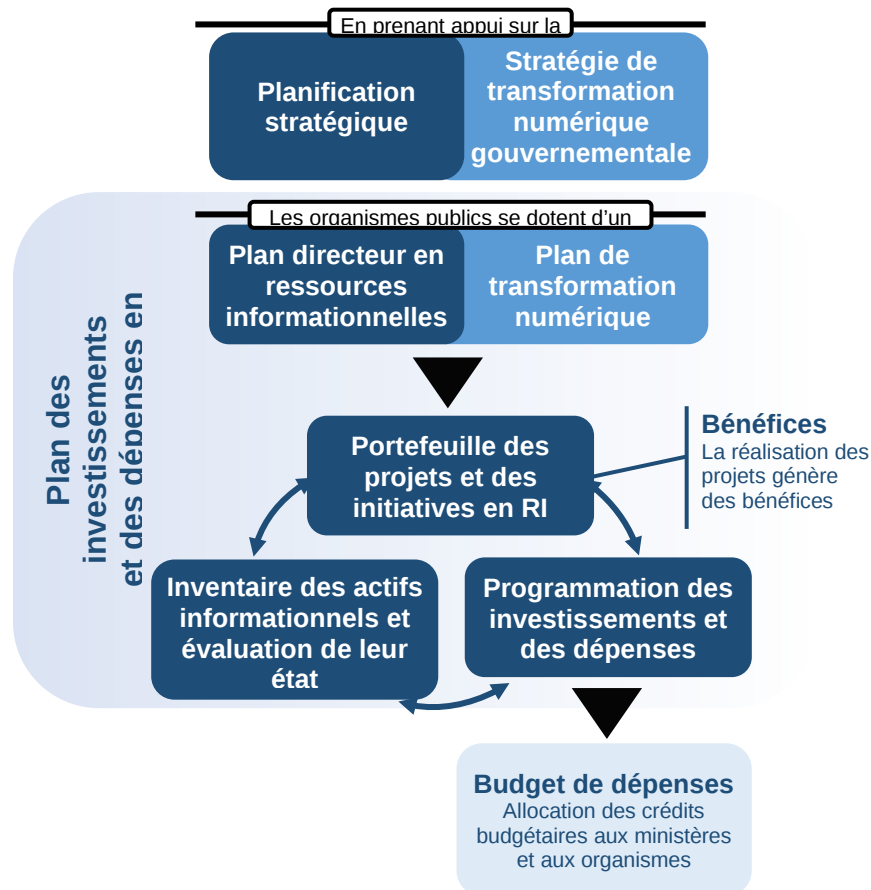
Annuellement, en vertu de l'article 16.1 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (chapitre G-1.03), le dirigeant principal de l'information transmet au président du Conseil du trésor un plan des investissements et des dépenses en matière de ressources informationnelles des organismes publics.

Les investissements et les dépenses en ressources informationnelles suivent un cycle de planification intégrée, qui commence par une planification organisationnelle et qui se termine par une reddition de comptes publique. Cela permet une cohérence et une gestion rigoureuse et efficiente de ces ressources à l'échelle gouvernementale.

La démarche permet aussi

- d'assurer l'adéquation entre les objectifs stratégiques et les projets ou les initiatives en ressources informationnelles;
- de tirer profit des bénéfices découlant de la réalisation de projets en ressources informationnelles;
- d'effectuer des choix éclairés quant au maintien et à la bonification des actifs informationnels;
- de procéder à une allocation judicieuse des ressources dans le cadre du budget de dépenses.

Figure 1 – Cycle de planification en ressources informationnelles



IDENTIFICATION DES PROJETS ET DES INITIATIVES

À la suite de l'adoption de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, les organismes publics ont été appelés à élaborer un plan de transformation numérique. Ces plans permettent au Centre québécois d'excellence numérique d'identifier et de prioriser, à l'échelle gouvernementale, les initiatives numériques qui génèrent un maximum de bénéfices, et de soutenir les organisations porteuses des dossiers de transformation à haut potentiel de réutilisation gouvernementale.

Chaque organisme voit à ce que son plan de transformation numérique contribue à générer des bénéfices, notamment en ce qui a trait à la performance dans la prestation des services publics sous sa responsabilité.

PROJETS D'INTÉRÊT GOUVERNEMENTAL

Les deux projets suivants ont été désignés comme étant d'intérêt gouvernemental par le Conseil du trésor et sont priorisés dans le plan de transformation numérique gouvernemental.

Service québécois d'identité numérique (SQIN)

Le Service québécois d'identité numérique constitue une fondation innovante qui propulse le citoyen dans l'ère du numérique en lui procurant une identité numérique de confiance et en simplifiant l'utilisation des services gouvernementaux et ceux de l'écosystème. Ce service sera mis en place dans le cadre d'un programme qui permettra la réalisation des volets suivants :

- Accès bonifié aux prestations électroniques de services – Entreprises;
- Accès bonifié aux prestations électroniques de services – Citoyens;
- Identité numérique citoyenne;
- Échanges sécuritaires de données.

Le projet « Accès bonifié aux prestations électroniques de services – Entreprises et Citoyens » du programme composé des deux premiers volets vise à moderniser la solution d'authentification gouvernementale actuelle afin d'en assurer la pérennité et l'évolutivité, en plus de permettre aux citoyens et aux représentants d'entreprises d'accéder en plus grand nombre et de façon plus simple aux services en ligne du gouvernement. Les travaux de la phase d'exécution de ce projet démarrent en 2020-2021.

Le projet « Identité numérique citoyenne » vise à procurer aux citoyens une identité numérique sécuritaire, soutenue par un portefeuille numérique. À terme, la solution permettra de simplifier l'accès aux prestations de services numériques du gouvernement ainsi qu'aux services en ligne offerts par l'écosystème, tout en limitant à l'essentiel les renseignements personnels divulgués sur la base du consentement au partage d'information. Les travaux de la phase de planification de ce projet démarrent en 2020-2021.

Principaux bénéfices anticipés : une identité numérique forte et sécuritaire pour chaque citoyen, l'échange sécurisé de données au sein de l'État, la simplification des démarches des citoyens et des entreprises, une diminution des risques de fraudes liées à l'identité, une plus grande efficience dans la gestion des informations d'identité, d'adresses et de contact.

Consolidation des centres de traitement informatique

Le gouvernement vise à améliorer de façon significative la sécurité des infrastructures technologiques pour la prestation de services aux citoyens.

Le programme de consolidation des centres de traitement informatique, dont la phase d'exécution a commencé en janvier 2019, a permis d'entamer une démarche d'estimation de la volumétrie des données que chaque organisme public envisage de transférer en infonuagique ainsi que le rythme de migration envisagé. Cette étape comprend aussi l'évaluation des préjudices ainsi que l'élaboration des plans de gestion de la désuétude pour chaque organisme.

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le processus de qualification des offres de traitement et de stockage en infonuagique publique a été réalisé. Il est prévu que les premières offres soient disponibles en 2020-2021. Par la suite, une première phase de réalisation vise à consolider, dans deux pôles situés à Québec et à Montréal, les centres de traitement informatique.

Principaux bénéfices anticipés : le rehaussement de l'efficacité et de l'efficience gouvernementales, du niveau de sécurité des actifs informationnels et de la perspective d'économies potentielles, une plus grande stabilité des infrastructures technologiques, une diminution des risques d'interruption de service à la population ainsi qu'une centralisation des ressources expertes en traitement et stockage informatiques.

PROJETS PRIORISÉS PAR LES ORGANISMES EN APPUI À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

La première collecte des plans de transformation numérique engageait vingt ministères, la Régie de l'assurance maladie du Québec, Retraite Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ainsi que l'Agence du revenu du Québec.

Première collecte des plans de transformation numérique

Les données des 25 plans de transformation numérique recueillis à l'automne 2019 font état de multiples initiatives. Puisque la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 concerne aussi bien les ressources informationnelles que les activités non liées à ce secteur, des initiatives de transformation numérique visant des activités autres que technologiques ont également été recensées.

Les encarts à l'annexe 2 montrent, pour chacune des six ambitions de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, les initiatives que les organismes publics ont priorisées ainsi que les bénéfices attendus.

En plus des plans de transformation numérique qui soutiennent la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, les plans directeurs en ressources informationnelles dont se dotent les organismes publics orientent la contribution de ces ressources en prévoyant des mesures qui permettent notamment la réalisation des priorités stratégiques de chaque organisme. Ces plans prévoient également l'adéquation entre la vision des ressources informationnelles de l'organisme et les orientations du Conseil du trésor à l'égard de celles-ci, les possibilités de projets envisagés comme leviers de transformation, les pratiques de l'organisme en matière de gestion des risques et de la performance.



TABLEAU DE BORD SUR L'ÉTAT DE SANTÉ DES PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le Tableau de bord sur l'état de santé des projets en ressources informationnelles affiche l'état de santé des projets autorisés par le Conseil du trésor en fonction d'indicateurs de coût et d'échéancier.

En raison des travaux de refonte du Tableau de bord des projets en ressources informationnelles, les plus récentes données publiées sont celles du printemps 2019. Les données de cette collecte attestent que des 266 projets actifs déclarés par les organismes publics et les réseaux, 98 % respectent les budgets prévus et près de 70 % respectent les échéanciers planifiés.

Tableau 1 – Le Tableau de bord en un coup d'œil – Publication de septembre 2019

	Projets déclarés	Budgets autorisés	Projets actifs
Ministères, organismes budgétaires et organismes autres que budgétaires (1)	232	807,4 M\$	134
Réseau de la santé et des services sociaux (2)	193	530,4 M\$	95
Réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur (3)	52	284,5 M\$	37
Total	477	1 622,3 M\$	266

* Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

(1) La répartition des 232 projets déclarés est la suivante :

- 134 projets actifs, pour une valeur de 602,9 M\$;
- 85 projets terminés, pour une valeur de 185,8 M\$;
- 6 projets annulés, pour une valeur de 3,3 M\$;
- 7 projets suspendus, pour une valeur de 15,3 M\$.

(2) La répartition des 193 projets déclarés est la suivante :

- 95 projets actifs, pour une valeur de 435,3 M\$;
- 33 projets terminés, pour une valeur de 19,9 M\$;
- 3 projets annulés, pour une valeur de 2,2 M\$;
- 62 projets suspendus, pour une valeur de 73 M\$.

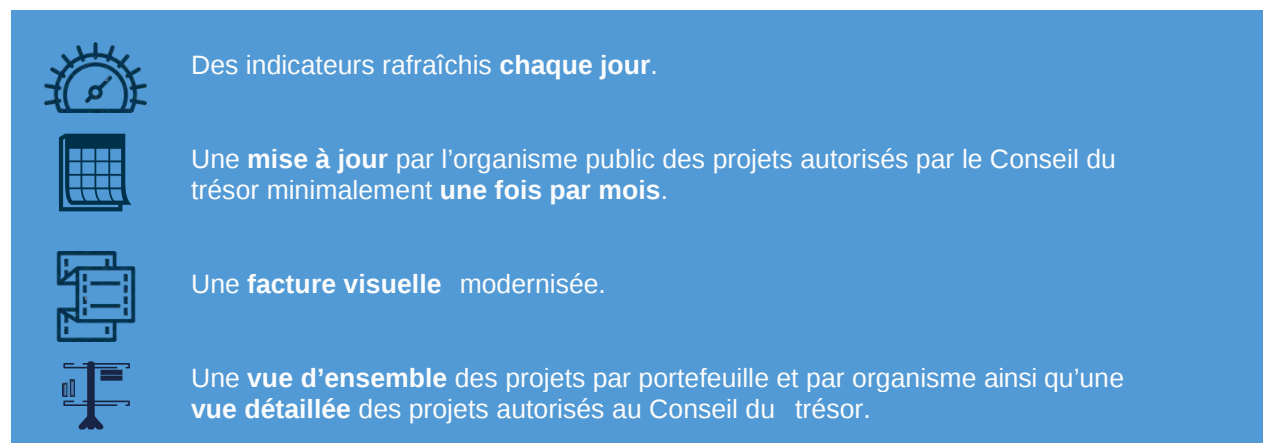
(3) La répartition des 52 projets déclarés est la suivante :

- 37 projets actifs, pour une valeur de 248,9 M\$;
- 12 projets terminés, pour une valeur de 20 M\$;
- 3 projets annulés, pour une valeur de 15,6 M\$.

Refonte du Tableau de bord sur l'état de santé des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec

Le projet de refonte du Tableau de bord sur l'état de santé des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec s'inscrit dans une démarche visant une plus grande transparence et une volonté de publier l'information la plus actuelle possible.

Figure 2 – Les bénéfices attendus de la refonte du Tableau de bord sur l'état de santé des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec



L'ÉTAT DES ACTIFS

Chaque année, les organismes publics dressent l'inventaire de leurs actifs informationnels et font une évaluation de leurs états. En s'appuyant sur le portrait des actifs ainsi obtenu, chaque organisme public peut dégager un niveau de risque relativement à sa prestation de services auprès des citoyens et des entreprises. Cette pratique permet d'assurer que la gestion des actifs en technologies de l'information est adéquate et de repérer ceux qui sont désuets afin d'appliquer les bonnes stratégies d'intervention. Par ailleurs, le portrait permet d'établir des priorités pour faire des choix d'investissements judicieux.

Au 31 décembre 2019, l'ensemble des organismes publics a transmis les données de la deuxième prise d'inventaire, à l'exception des organismes des réseaux, pour lesquels la transmission est attendue au plus tard le 31 décembre 2020¹.

Comparaison des données 2018 et 2019

Au 31 décembre 2019, on dénombre 4 197 systèmes, soit 494 de plus que les 3 703 inscrits en 2018. Cette augmentation des systèmes recensés repose sur une meilleure couverture des actifs qui composent l'inventaire.

Tableau 2 – Nombre de systèmes selon le type

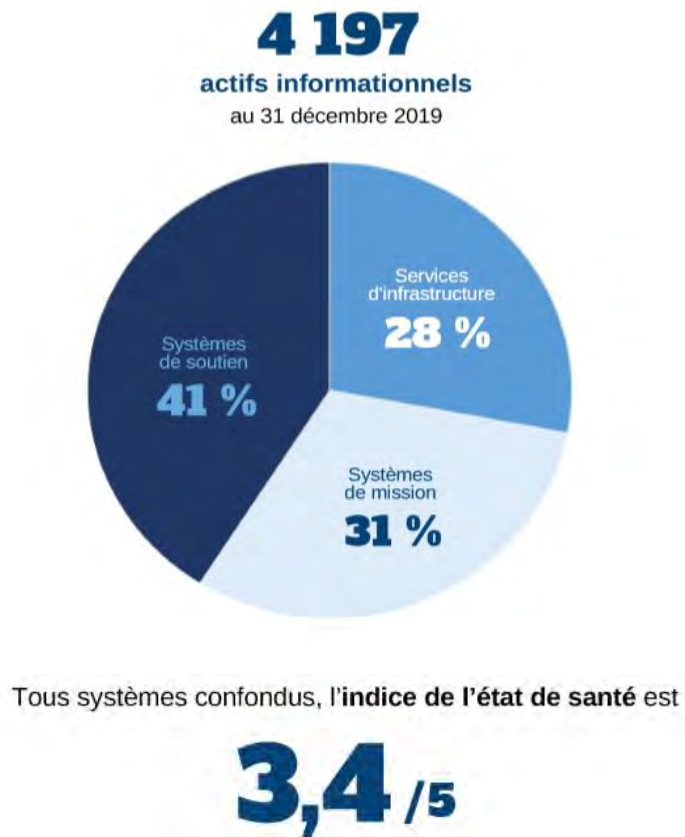
	2018			2019		
	N ^{bre}	%	État de santé des actifs	N ^{bre}	%	État de santé des actifs
			Moy./5			Moy./5
Systèmes de mission	1 030	28	3,2	1 283	31	3,2
Systèmes de soutien	1 350	36	3,3	1 741	41	3,3
Services d'infrastructure	1 323	36	4,0	1 173	28	3,7
Total	3 703	100	3,5	4 197	100	3,4

L'indice d'état de santé, établi sur une échelle de 1 à 5, permet de présenter sur une base unique et comparable l'état de santé des systèmes et des services. Cette échelle est ascendante, c'est-à-dire que l'indice 1 reflète un état de santé très mauvais alors que l'indice 5 reflète un état de santé très bon.

Tous systèmes confondus, l'indice de l'état de santé des actifs est de 3,4 sur 5 en 2019. En comparaison, l'indice global de l'état de santé était de 3,5 sur 5 en 2018. Cette légère différence est attribuable aux méthodes de calcul et de compilation de l'indice en 2018 et en 2019.

¹ La méthodologie d'évaluation est présentée à l'annexe 1.

Figure 3 – Faits saillants de l’inventaire des actifs informationnels en 2019 et de l’évaluation de leur état



L'ALLOCATION DES RESSOURCES

PROGRAMMATION DES DÉPENSES ET DES INVESTISSEMENTS

En application de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, tous les organismes publics assujettis produisent une programmation de tous les investissements et des dépenses en ressources informationnelles qu'ils prévoient réaliser, de même qu'une description de l'utilisation des sommes qu'ils ont consacrées aux ressources informationnelles au cours de la dernière année.

Pour sa part, le Plan québécois des infrastructures (PQI) prévoit annuellement, sur une période de dix ans, les besoins d'investissements en ressources informationnelles à être financés par une contribution du gouvernement du Québec. Cette contribution est nécessaire à la réalisation de projets en ressources informationnelles des organismes publics assujettis à la Loi sur les infrastructures publiques. Ces investissements figurent au secteur « ressources informationnelles » du PQI (PQI-RI).

La préparation du PQI-RI

À l'occasion de la préparation annuelle du PQI-RI, les besoins d'investissements en ressources informationnelles à être financés par une contribution du gouvernement du Québec sont recueillis par le Secrétariat du Conseil du trésor auprès des organismes publics assujettis à la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3). À la suite de cette collecte de besoins, il établit la planification globale des investissements en ressources informationnelles en prenant en compte les activités et les projets en cours et projetés, le taux de réalisation des investissements des différents organismes, la croissance des besoins relatifs à la prestation des services publics, de même que les orientations gouvernementales en ressources informationnelles.

LES INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS AU PQI-RI

Au 31 mars 2020, le secteur des ressources informationnelles dispose de 7 394,3 M\$ pour la période décennale 2020-2030, dont 904 M\$ pour l'exercice 2020-2021.

Ces investissements se répartissent entre les organismes publics et les trois réseaux, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 – Enveloppes d'investissements en ressources informationnelles au PQI 2020-2030 (contributions du gouvernement du Québec)²

Organismes et réseaux	Montant (M\$)
Organismes publics	4 097,6
Réseau de la santé et des services sociaux	1 410,6
Réseau de l'éducation	1 002,5
Réseau de l'enseignement supérieur	883,6
TOTAL	7 394,3

Les investissements planifiés au PQI-RI se répartissent dans des activités et des projets qui ont pour objectifs de maintenir les actifs actuels en santé (maintien du parc) ou de créer de nouveaux actifs (bonification du parc). La répartition entre ces deux objectifs d'investissements est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 – Investissements au PQI 2020-2030, secteur ressources informationnelles

Investissements au PQI 2020-2030 pour le secteur par type et par année

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

Type d'investissements	PQI 2020-2030							PQI 2019-2029			
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Sous-total	2025-2026 à 2029-2030 (5 ans)	Total	%	Total	%
Maintien du parc											
Maintien d'actifs	240,9	222,4	167,9	186,7	186,8	1 004,7	930,0	1 934,7	26,2	2 243,3	34,1
Prise en charge du DMA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remplacement	114,5	98,3	94,5	90,3	51,6	449,1	184,7	633,8	8,6	1 482,8	22,5
Sous-total	355,4	320,7	262,4	277,1	238,4	1 453,8	1 114,7	2 568,5	34,7	3 726,1	56,6
Bonification du parc											
	548,6	580,0	516,7	675,8	508,4	2 829,5	1 996,2	4 825,8	65,3	2 852,0	43,4
Total	904,0	900,7	779,1	952,9	746,8	4 283,4	3 110,9	7 394,3	100,0	6 578,1¹	100,0

Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

1 Avant le transfert au secteur « Ressources informationnelles » du montant de 779,0 millions de dollars du secteur « Santé et services sociaux » et du montant de 50,0 millions de dollars du secteur « Enseignement supérieur », ce montant s'établissait à 5 749,1 millions de dollars comme présenté au PQI 2019-2029.

LES DÉPENSES RÉELLES EN 2019-2020

Pour l'exercice financier 2019-2020, le total des dépenses réalisées en ressources informationnelles pour l'ensemble des portefeuilles ministériels et des réseaux s'élève à 2 984,8 M\$ alors qu'il était de 2 605,5 M\$ en 2018-2019, soit une augmentation de 379,3 M\$ (+ 14,6 %).

² Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

Tableau 5 – Total des dépenses réelles 2018-2019 et 2019-2020

	2018-2019 (M\$)	2019-2020 (M\$)
Organismes publics hors réseaux	1 493,4	1 729,1
• Ministères	635,4	724,7
• Organismes autres que budgétaires	633,2	744,4
• Organismes budgétaires	97,4	119,7
• Organismes fiduciaires	127,4	140,3
Secteur de la santé et des services sociaux	608,2	728,8
Réseau de l'éducation	164,9	167,2
Réseau de l'enseignement supérieur	339,1	359,8
Total	2 605,5	2 984,8

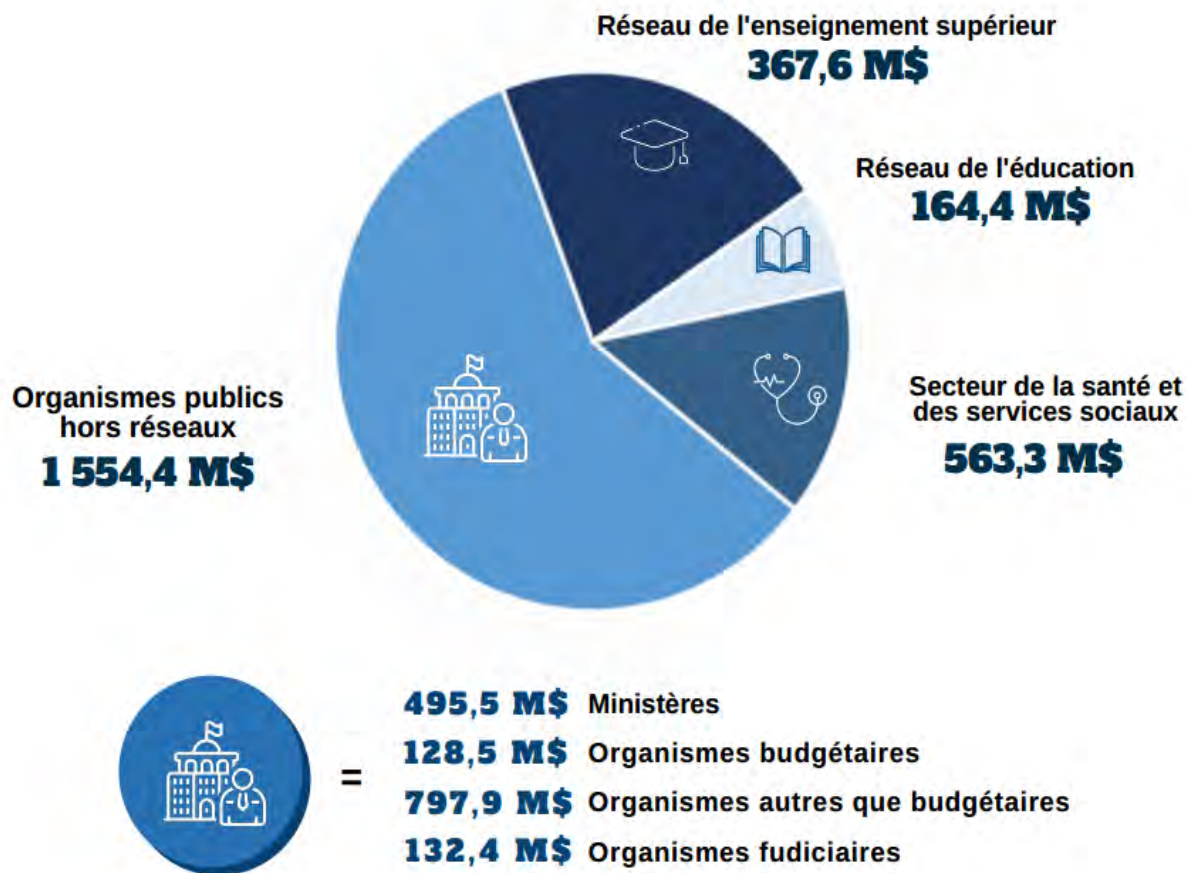
* Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

LES DÉPENSES PROGRAMMÉES EN 2020-2021

Pour l'exercice financier 2020-2021, le total des dépenses programmées en ressources informationnelles pour l'ensemble des portefeuilles ministériels et des réseaux s'élève à 2 649,6 M\$, soit une diminution programmée de 335,2 M\$ (-11,2 %) par rapport aux dépenses réalisées en 2019-2020.

Les dépenses couvrent les coûts non capitalisables, notamment ceux liés à la main-d'œuvre (y compris la rémunération du personnel des organismes publics affecté aux activités et aux projets en ressources informationnelles) ainsi que les coûts de fonctionnement.

Figure 4 – Répartition des dépenses programmées en 2020-2021³



LES EFFECTIFS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Le Portrait de la main-d'œuvre et du recours à des consultantes et des consultants affectés aux ressources informationnelles, ci-après le Portrait, est réalisé annuellement afin que soit connue la situation de la main-d'œuvre en ressources informationnelles dans l'appareil public. Le Portrait 2018 couvre 70 organismes publics assujettis à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et dont le personnel est nommé en vertu de la Loi sur la fonction publique. Les Portraits des années subséquentes couvriront davantage d'organismes publics, suivant l'entrée en vigueur progressive d'articles de la Loi.

Le tableau 6 présente l'évolution de l'effectif en ressources informationnelles de 2015 à 2018. Au 3 décembre 2018, le nombre total de ressources œuvrant en ressources informationnelles au sein des 70 organismes publics visés est établi à 8 979. Parmi ces 8 979 personnes (excluant les postes vacants), 6 427 (71,6 %) sont du personnel interne et 2 552 (28,4 %) sont des ressources externes.

³ Les données présentées dans cette figure étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

Tableau 6 – Portrait de 2015 à 2018 : Évolution de l'effectif interne, de l'effectif externe et des postes vacants

Ressources	Organismes publics assujettis à la Loi sur la fonction publique			
	2015	2016	2017	2018
Internes	5 889	5 973	6 185	6 427
Externes	2 976	2 388	2 297	2 552
Total	8 865	8 361	8 482	8 979
% internes	66,4 %	71,4 %	72,9 %	71,6 %
% externes	33,6 %	28,6 %	27,1 %	28,4 %
Postes vacants	486	707	876	991
Internes et postes vacants	6 375	6 680	7 061	7 418
% postes vacants	7,6 %	10,6 %	12,4 %	13,4 %

Le tableau 7 présente la répartition des 8 979 personnes travaillant dans une spécialité en ressources informationnelles ou en soutien aux ressources informationnelles selon la catégorie d'emplois :

- 6 824 personnes ou 76,0 % occupaient un emploi professionnel, dont 4 768 ou 69,9 % à l'interne et 2 056 ou 30,1 % à l'externe;
- 1 708 personnes ou 19,0 % occupaient un emploi technique, dont 1 215 ou 71,1 % à l'interne et 493 ou 28,9 % à l'externe;
- 141 personnes ou 1,6 % occupaient un emploi de bureau, dont 138 ou 97,9 % à l'interne et 3 ou 2,1 % à l'externe;
- 306 personnes ou 3,4 % occupaient un poste de cadre et 100,0 % de ces personnes étaient à l'interne.

Tableau 7 – Répartition de l'effectif en ressources informationnelles par catégorie d'emploi au 3 décembre 2018*

Catégorie d'emplois	Nombre de personnes internes	Nombres de personnes externes	Nombre total de personnes	Répartition en % selon la catégorie	% de personnes internes
Personnel professionnel	4 768	2 056	6 824	76,0	69,9
Personnel technique	1 215	493	1 708	19,0	71,1
Personnel de bureau	138	3	141	1,6	97,9
Personnel d'encadrement	306	0	306	3,4	100,0
Total	6 427	2 552	8 979	100,0	71,6

* À l'exclusion des postes vacants.

ANNEXE 1 – MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES ACTIFS

La méthodologie de l'évaluation de l'état de santé des actifs est constituée essentiellement des deux étapes suivantes :

1. Réalisation de l'inventaire des actifs informatiques;
2. Évaluation de l'état des actifs informatiques.

Les actifs informatiques regroupent les systèmes informatiques, les services d'infrastructure et les composantes technologiques.

ACTIFS INFORMATIQUES		
Définition		
Systèmes informatiques	Système de mission	Système opérant dans le champ d'activités fondamentales d'une organisation et qui constitue sa raison d'être.
	Système de soutien	Système appuyant les processus communs d'un organisme public (ex. : gestion des ressources, gestion des acquisitions, gestion des communications, gestion de la législation, etc.).
Services d'infrastructure		Ensemble intégré d'éléments de configuration pouvant comprendre du matériel informatique et des logiciels qui a pour but de répondre à un besoin ou d'atteindre un objectif.
Composantes technologiques	Logiciel	Ensemble de composants logiciels et données connexes fournissant les instructions à un ordinateur à propos de ce qu'il faut faire. Le logiciel est organisé selon une architecture logicielle et est déployé sur une infrastructure technologique.
	Matériel	Composants physiques d'un système informatique prenant la forme de matériel informatique. Les composants matériels informatiques sont les postes de travail, les serveurs, les équipements réseau, les équipements de stockage, la téléphonie et les imprimantes.

La préparation de l'inventaire des actifs informatiques implique que la liste des composantes technologiques des systèmes informatiques et des services d'infrastructure soit dressée et, par la suite, que les principales composantes soient liées aux systèmes et aux services auxquels elles se rattachent.



Méthode d'évaluation de l'état des actifs et son indice de l'état de santé

L'évaluation est faite en fonction de l'état de santé des affaires ou par rapport à l'état de santé technique. L'état de santé des affaires est destiné à évaluer les systèmes de mission ou de soutien, alors que l'état de santé technique permet d'évaluer l'état des services d'infrastructure selon les critères énumérés à la figure 5.

Figure 5 – Critères d'évaluation de l'état de santé

État de santé affaires		État de santé technique	
	Adéquation avec les besoins actuels		Alignement avec l'architecture
	Adéquation avec les besoins futurs		Pérennité technologique
	Facilité de soutien		Facilité d'extension
	Documentation		Performance des systèmes
			Expertise technologique
			Documentation technique
			Exigences de sécurité

Indice d'état de santé

L'indice d'état de santé, établi sur une échelle de 1 à 5, permet de présenter sur une base unique et comparable l'état de santé des systèmes et des services. Cette échelle est ascendante, c'est-à-dire que l'indice 1 reflète un état de santé très mauvais alors que l'indice 5 reflète un état de santé très bon.

ANNEXE 2 – AMBITIONS DE LA STRATÉGIE DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE GOUVERNEMENTALE 2019-2023

AMBITION 1 : LES CITOYENS SONT AU CENTRE DE L'ÉVOLUTION DES SERVICES, DES PROGRAMMES ET DES POLITIQUES

Dix-sept organismes ont soumis 78 initiatives pour mettre en œuvre cette ambition.

De façon générale, les bénéfices attendus de ces initiatives se résument ainsi :

- Un dialogue en continu avec les citoyens visant à maximiser leur influence dans les actions de l'État en réponse à leurs besoins en matière de services gouvernementaux;
- Une meilleure compréhension de la réalité des citoyens;
- Des services numériques qui évoluent en continu, grâce à la rétroaction des citoyens;
- Des politiques et des programmes publics dont les modalités sont mieux alignées avec les besoins, les attentes et les habitudes des personnes auxquelles ils sont destinés.

AMBITION 2 : LES CITOYENS COMMUNIQUENT LEURS INFORMATIONS UNE SEULE FOIS À L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Quatorze organismes ont soumis 34 initiatives pour mettre en œuvre cette ambition.

De façon générale, les bénéfices attendus de ces initiatives se résument ainsi :

- Des processus d'accès simplifiés et personnalisés pour les citoyens, permettant l'utilisation de plusieurs services au cours d'une même intervention pour réaliser les démarches de la vie courante;
- Des services numériques permettant aux citoyens de maîtriser leurs informations, que ce soit pour consulter celles détenues par les organismes publics, les modifier ou en demander la rectification ou en autoriser le partage, ou pour désigner une personne pouvant agir en leur nom.

AMBITION 3 : LES ORGANISATIONS PUBLIQUES SONT PROACTIVES DANS LEURS RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Quatorze organismes ont soumis 29 initiatives pour mettre en œuvre cette ambition.



De façon générale, les bénéfices attendus de ces initiatives se résument ainsi :

- Une administration publique plus proactive, rejoignant les citoyens là où ils sont, au bon moment, facilitant ainsi leurs démarches auprès du gouvernement;
- Une administration publique qui informe les citoyens de leur admissibilité à des programmes applicables à leur contexte, que ce soit concernant leur situation personnelle ou leurs démarches en cours.

AMBITION 4 : LES EMPLOYÉS SONT AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION

Vingt-cinq organismes ont soumis 172 initiatives pour mettre en œuvre cette ambition.

De façon générale, les bénéfices attendus de ces initiatives se résument ainsi :

- Des employés mobilisés, munis de compétences actualisées, tirant pleinement profit du numérique et évoluant dans un milieu de travail moderne et attrayant, favorisant la rétention des talents;
- La réussite du virage numérique prenant appui sur la mobilisation et la créativité des employés de l'administration publique;
- La création de nouveaux métiers au sein des organismes publics (ex. praticiens en expérience utilisateur et en sciences comportementales, scientifiques de données, etc.), qui découlent du recours aux technologies numériques émergentes et d'une proximité accrue avec les citoyens.

AMBITION 5 : LES SERVICES PUBLICS SONT NUMÉRIQUES DE BOUT EN BOUT

Vingt-cinq organismes ont soumis 168 initiatives pour mettre en œuvre cette ambition.

De façon générale, les bénéfices attendus de ces initiatives se résument ainsi :

- Une réduction des coûts et des délais de service;
- Une autonomie plus grande des citoyens grâce à des services numériques rapides, simples et accessibles, au moment qui leur convient, à partir des appareils qu'ils utilisent au quotidien;
- Des gains d'efficience de l'administration publique par la priorité accordée systématiquement aux interactions numériques avec les citoyens et par le soutien apporté à ceux-ci pour favoriser ce type d'interaction.

AMBITION 6 : LES DONNÉES SONT VALORISÉES ET REDONNÉES AUX CITOYENS

Quinze organismes ont soumis 40 initiatives pour mettre en œuvre cette ambition.

De façon générale, les bénéfices attendus de ces initiatives se résument ainsi :

- Un accent mis sur l'innovation en permettant le croisement des données de différents secteurs;
- Une transparence gouvernementale accrue, grâce à la réutilisation des données et une valorisation de celles-ci au bénéfice des citoyens et des entreprises;
- Un soutien mieux adapté au développement économique donnant naissance à de nouveaux services numériques à valeur ajoutée dans de nombreux secteurs d'activité.



